

Econocom Group S.A./N.V.
Société anonyme
Siège social : Clos du Parnasse, 13A/B
1050 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18 mai 2004

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem, chaussée de Louvain, 510 (bte 80) sous la présidence de Monsieur Luc Pintens.

Composition du bureau

Monsieur Jean-Philippe Roesch, choisi comme secrétaire et Gérard Pélissier, choisi comme scrutateur, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente assemblée et d'en obtenir les signatures requises.

Convocations

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée un exemplaire des publications des convocations :

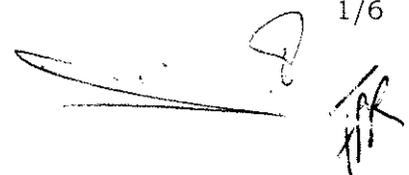
- « L' Echo » et le « Tijd » du mercredi 21 avril 2004 ;
- « L' Echo » et le « Tijd » du vendredi 30 avril 2004 ;
- Le Moniteur belge du 30 avril 2004 en version bilingue.

Les convocations aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées le 30 avril 2004.

Liste de présence

Conformément à l'article 28 des statuts, pour pouvoir assister à l'assemblée :

- les actionnaires au porteur doivent déposer au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée leurs titres au siège de la Fortis Banque ainsi qu'à toute succursale ou agence, au siège de la banque Puilaetco ou au siège de Petercam ainsi qu'à toute succursale ou agence.
 - o Petercam a informé la société par télécopie du 4 mai 2004 du dépôt effectué par EINV d'un total de 689.294 titres

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

- Puilaetco a informé la société par télécopie du 4 mai 2004 du blocage des 179.288 titres détenus par EINV
 - BNP Paribas a informé de l'immobilisation des 1.763.548 titres détenus par la Société VALGEST
 - BNP Paribas a informé de l'immobilisation des 462.220 titres détenus par Monsieur et Madame WAJS
 - FORTIS Banque a informé de l'immobilisation de 1 action détenue par ING BELGIQUE et de 4 000 actions détenues par Gérard PELISSIER.
- les actionnaires nominatifs doivent, dans le même délai, informer le conseil d'administration par lettre recommandée de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.
- Econocom International NV, a fait part au conseil d'administration, par courrier recommandé du 29 avril 2004, de son intention d'assister à l'assemblée pour les 14.539.968 actions qu'elle détient.

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (**Annexe 1**), le président expose que 17.638.318 actions sur les 31.500.000 actions représentant le capital social sont représentées.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal.

Ordre du jour et propositions de décisions

Le président expose l'ordre du jour :

1. rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2003 ;
2. rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2003 et rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2003 ;
3. approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2003 ;
4. approbation des comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003 ;
5. approbation de l'affectation du résultat ;
6. décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003 ;
7. décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2003 ;
8. renouvellement d'un mandat d'administrateur arrivant à échéance ;
9. nomination d'un nouvel administrateur ;
10. renouvellement du mandat du commissaire ;
11. rémunération des administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration a formulé dans la convocation à la présente assemblée les propositions de résolutions suivantes :

3. et 4. Approbation des comptes ;

5. proposition de distribution d'un dividende de EUR 0,10 brut par action. Affectation du bénéfice de EUR 7.624.228 réalisé au cours de l'exercice et du bénéfice de EUR 7.497.074 reporté de l'exercice précédent :

- à la distribution de dividendes pour EUR 3.150.000 ,
- au résultat reporté pour EUR 8.109.051 ,
- à la réserve légale pour EUR 0 ,
- à la réserve indisponible pour actions propres pour EUR 3.862.251 ;

6. et 7. accorder décharge aux administrateurs et au commissaire ;

8. renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis BOUCHARD pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010 ;

9. nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Christian BRET pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010 ;

10. renouveler pour une période de 3 ans le mandat de commissaire exercé par PRICEWATERHOUSECOOPERS. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007 ;

11. les administrateurs indépendants percevront EUR 2.500 par conseil d'administration et sous condition de leur présence effective.

Résolution 1 : Rapport du conseil d'administration et du commissaire

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont lus, discutés et expliqués (**Annexes 2 et 3**).

Résolution 2 : Comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2003

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2003 (**Annexe 4**).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


3/6


Résolution 3 : Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2003 (**Annexe 5**).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à EUR 7.624.228. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de EUR 7.497.074, le montant total du bénéfice à affecter s'élève à EUR 15.121.302.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

. distribution de dividendes	EUR 3.150.000
. affectation à la réserve légale	EUR 0
. bénéfice à reporter	EUR 8.109.051
. réserve indisponible pour actions propres	EUR 3.862.251

Le dividende sera mis en paiement à partir du 7 juin 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 : Décharge aux administrateurs et au commissaire

L'assemblée générale des actionnaires donne décharge aux administrateurs et au commissaire, respectivement pour leur gestion et leur contrôle durant l'exercice écoulé.

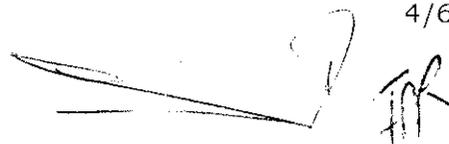
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6 : Démission et nomination d'administrateurs

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis BOUCHARD, domicilié à 75016 Paris (France), Boulevard Emile Augier 17 pour une durée de 6 ans avec effet immédiat. Ce mandat prendra fin de plein droit lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Christian BRET, domicilié 19, rue de la Côte d'Argent 92410 Ville d'Avray pour une durée de 6 ans avec effet immédiat. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

L'assemblée prend acte du fait de ce que M Christian BRET répond aux critères prévus par l'article 524 §4, alinéa 2 du Code des sociétés et revêt de ce fait la qualité d'administrateur indépendant.



Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte que M BÉJANI a démissionné en date du 8 mars 2004 avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 7 : Nomination du commissaire

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du commissaire, la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, « PRICEWATERHOUSECOOPERS REVISEURS D'ENTREPRISES", dont le siège social est situé Woluwegarden, Woluwedal 18 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, représentée par Madame Emmanuelle ATTOUT et ce, pour un terme de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Les honoraires du commissaire sont fixés, pour les comptes statutaires, à 20.000 EUR hors TVA et les comptes consolidés à 100.000 EUR hors TVA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

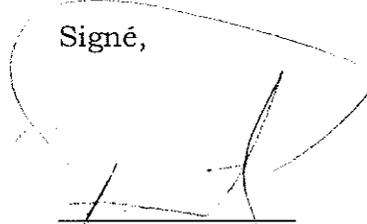
Résolution 8 : Rémunération des administrateurs indépendants

L'assemblée générale décide d'allouer aux administrateurs indépendants 2.500 EUR par conseil d'administration et sous condition de leur présence effective.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 11 heures 50.

Signé,



Monsieur Luc Pintens

Président



Monsieur Jean-Philippe Roesch
Monsieur Gérard Pélissier
Secrétaire-Scrutateur

Annexes :